

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 27 Avril 2011 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIERES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. COUBEAU Ivan Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel) M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	
USSY SUR MARNE		
M. HORDE Pierre (suppléant de M. PRISE Guy) M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. LESUEUR William par M. PIERRE Bernard-Jean
M. BOSDURE Dominique à M. LA GRECA Michel
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre
Mme RICHARD Marie par M. CELERIER Daniel
M. JUBERT Flora par Mme PIERRE Nathalie
Mme SULBON Maud par M. VANTYGHM Ludovic
Mme COLONNA Françoise par M. ROUCOU Jean
M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude
Mme KUPZACK Danielle par M. RIGault Pierre
M. FOURMY Philippe par M. ARNOULT François

Délégués absents excusés :

M. MORET Jean-Claude de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme ADELIN Dominique de LA FERTE SOUS JOUARRE

Déléguée absente non excusée :

Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE

Secrétaire de séance :

M. VANTYGHM Ludovic

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaire du 29 mars et 06 avril 2011.*

* * *

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I – 1 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2011.

I – 2 ■ TEOM ANNEE 2011 :
⇒ Vote des Taux.

I – 3 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011.

I – 4 ■ MODIFICATION DES STATUTS DU SMERSEM.

I – 5 ■ MISE A JOUR DES STATUTS DU SMIDEP DE LA VALLEE DU PETIT MORIN.

I – 6 ■ CREATION DE POSTE.

* * *

⊗ Informations

* * *

⇒ APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS ET 06 AVRIL 2011 :

☐ **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2011 :**

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10. Elle demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 29 mars 2011.

Monsieur RIGAULT revient sur la motion contre l'exploitation des huiles de schiste qui ne reprend pas les éléments des considérants et des conclusions.

Madame BELDENT rappelle que la motion a été renvoyée à l'ensemble des délégués et que celle-ci reprenait les propositions évoquées. Monsieur FORTIER souhaite ajouter à la transcription de son intervention, page 16, le terme « probablement ».

Sans autre observation,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
ADOpte CE PROCES VERBAL.

☐ **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 06 avril 2011 :**

Madame BELDENT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 06 avril 2011.

En l'absence de remarque,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
ADOpte CE PROCES VERBAL.

..*

Madame BELDENT souligne qu'il n'y a pas de délégation à la Présidente.

Monsieur GOULIEUX observe que l'envoi de la convocation n'a pas respecté les 5 jours francs.

Madame BELDENT lui répond qu'un envoi a été fait par mail sur les adresses de l'hébergeur de la Communauté de Communes (Delta Média) le jeudi matin et que suite à des appels téléphoniques, une réexpédition a été faite sur les adresses mail personnel. Madame BELDENT précise que jusqu'en septembre un double envoi sera fait, mais qu'après seule l'adresse mail de l'hébergeur sera utilisé. Lors du prochain conseil, les adresses mail de l'hébergeur de la Communauté de Communes et mot de passe seront redonnés aux délégués.

Pour ceux recevant les documents par courrier, l'envoi s'est fait le jeudi.

Monsieur HENNEQUIN et Madame BADDOUR remarquent qu'ils n'ont rien reçu par courrier.

Monsieur LA GRECA estime que recevoir les informations sur la boîte mail de l'hébergeur n'est pas pratique.

..*

SERVICES GENERAUX

◆ I – 1 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2011 :

Madame BELDENT expose que suite à la réforme de la fiscalité locale, les bases d'imposition ont augmenté :

- pour la TH de 3,2%
- pour la TF de 3,1%
- pour la TFNB de 2%
- pour la CFE de 4,7%

Les taux, proposés par les services de l'Etat pour un même produit fiscal, ont augmenté de 1,18% pour la TH, de 0% pour la TF, de 0,45 pour la TFNB, et de 1,25% pour la CFE. Les taux proposés par l'Etat sont de :

- 4,10 pour la TH
- 4,99 pour la TF
- 9,65 pour la TFNB
- 3,55 pour la CFE

Pour avoir des recettes fiscales en adéquation avec les besoins budgétaires, il est proposé de majorer ces impôts de 5,4% (soit 2,6% de moins que ce qui avait été annoncé).

Les taux seraient de :

- 4,32 % pour la taxe d'habitation,
- 5,26 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 10,18 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- 3,74 % pour la contribution foncière des entreprises.

⇒ Monsieur GOULLIEUX explique qu'il votera contre cette hausse d'impôts, considérant que les bases ont augmenté entraînant de facto une hausse des recettes. Il rappelle l'historique des augmentations.

Madame BELDENT précise que l'annonce d'une hausse de 8 % de la fiscalité a été ramenée à 5,44 % en tenant compte des recettes nécessaires pour le fonctionnement des services et pour les investissements. Elle souligne qu'elle n'a pas été élue pour augmenter les impôts mais pour créer des services et réaliser des investissements pour les habitants.

Monsieur BIMBI demande si avec les investissements lancés, la Communauté de Communes du Pays Fertois à une vision des besoins de financements qui pourraient générer une augmentation des taux.

Il lui est répondu que les équipements sportifs pourraient générer des dépenses de fonctionnement entre 10 000 € et 25 000 €.

Monsieur RIGAULT, pour répondre à Monsieur BIMBI, explique que sur 2010 il y a eu 282 000 € de remboursement d'emprunt, représentant 17 % de la rentrée fiscale, en 2011 les remboursements passent à 446 000 € en fonction des emprunts contractés en 2010. Dans les restes à réaliser, il y a 3 000 000 € d'emprunt plus ceux du cinéma, soit une annuité de la dette de 800 000 € ce qui représente 44 % de la fiscalité, soit 27 % d'augmentation des impôts.

Madame BELDENT répond qu'elle demandera à la Commission des Finances de travailler sur ce qui vient d'être dit. Elle souligne que si le projet de Zone des Effaneaux ne se réalise pas l'année prochaine, la situation deviendra beaucoup plus difficile financièrement pas seulement pour les services généraux.

Monsieur GEIST exprime son accord avec Monsieur RIGAULT, et confirme sa position de 2010 de ne pas voter le budget, afin d'éviter la spirale des augmentations d'impôts du fait de nouveaux investissements, dont certains pourraient être bloqués comme le cinéma, car la Communauté de Communes du pays Fertois n'aura pas les moyens d'assumer cette politique d'investissement. Il regrette la création de services passifs ne générant pas de nouvelles ressources et non pas de ressources actives comme le développement économique. Il souligne que le montant de la fiscalité par foyer n'est reparti que sur ceux payant l'impôt.

Madame BELDENT rappelle que Monsieur GEIST siégeait à la Commission des Finances lors de la présentation du budget 2011 et qu'à ce moment là il ne s'est pas positionné. Elle souligne qu'en 2010 Monsieur GEIST a voté contre le budget mais a approuvé les investissements lors de la même séance. Elle s'interroge sur la possibilité d'investir sans voter les ressources en face pour le faire. Elle précise que, concernant le développement économique, entre 1995 et 2001 seule une étude a été réalisée et qu'entre 2001 et 2008, il a été question de la Zone des Effaneaux qui malheureusement est bloquée juridiquement malgré les efforts de Monsieur RIGAULT. Concernant le projet lié au Chanvre, malgré le travail fait par la Communauté de Communes du pays Fertois, la construction de l'usine se fait sur Aulnoy. Pour répondre aux besoins des habitants, comme par exemple les transports, le social, les aides à l'emploi..., cela à un coût.

Madame PIERRE souligne qu'il est confortable de s'abstenir ou de voter contre lors des séances liés aux budgets, alors que les investissements sont régulièrement approuvés par le Conseil Communautaire. Elle précise que si les investissements avaient été revus, il aurait fallu rembourser les subventions engendrant des dépenses en fonctionnement et générant une augmentation des impôts de l'ordre de 20 %.

Madame BELDENT rappelle qu'en cas d'arrêt des investissements environ 300 000 € auraient dus être remboursés et que le Conseil Communautaire s'est prononcé pour la poursuite des investissements.

Monsieur SUSINI remarque qu'une fois encore les investissements sportifs sont « attaqués » bien qu'ils soient prévus depuis 2002 et approuvés par délibération, et que s'ils ne sont pas réalisés les subventions sont perdues. Il souligne que Monsieur RIGAULT raisonne par rapport à une situation bloquée en 2011. Il rappelle qu'un article de presse en 2010 évoquait une augmentation d'impôts de 60 % en 2011 alors que la hausse proposée est de 5,4 %.

Monsieur DELAITRE rappelle l'audit de 2007 qui avait conseillé une augmentation régulière des impôts.

Madame BELDENT rappelle qu'à l'époque, il avait été proposé à la Commission des Finances d'augmenter un peu les impôts, tous les ans mais que cela n'a pas été suivi.

Monsieur GOULLIEUX rappelle les différentes hausses de la fiscalité.

Monsieur CELERIER regrette qu'à chaque fois le même débat ait lieu, et souligne que si l'on ne souhaitait pas augmenter les impôts, il ne fallait pas voter les compétences de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Madame PIERRE trouve qu'il y a un manque de vision générale, et il conviendrait de mieux appréhender l'aménagement du territoire pour le faire évoluer avec des propositions pour les habitants et de nouveaux projets pour le rendre plus attractif.

Monsieur BIMBI réitère sa question sur la vision financière prospective de la Communauté de Communes, car en 2010 a été voté des investissements pour des équipements sportifs aux extrémités du territoire, mais il y a d'autres projets d'équipements notamment le cinéma, qui pourrait être remis en cause en prétextant l'argument fiscal.

Madame BELDENT rappelle qu'elle a déjà répondu à cette question et que la Délégation de Service Public (DSP) sur le cinéma a été lancée, et qu'une prospective financière faite par le Trésorier a été présentée au Conseil Communautaire en mai 2010.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des « Finances »,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE DES VOTES EXPRIMES:
(10 contre : M. GOULLIEUX + pouvoir de M. FERON, M. GEIST,
M. LAURENT, M. LA GRECA, Mme BADDOUR,
M. DE SOUSA, M. BOISNIER et M. RIGAULT + pouvoir de Mme KUPZACK -
8 abstentions : M. RICHARD, M. VALLEE, M. BIMBI, M. CAMELOT,
M. FUMERON, M. SPECQUE + pouvoir de M. HINCELIN et M. BOSDURE)

◇ **Décide** de fixer les taux d'imposition de l'année 2011 soit pour la :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation.....	4,32 %
Taxe pour le foncier bâti.....	5,26 %
Taxe pour le foncier non bâti.....	10,18 %
Contribution foncière des entreprises.....	3,74 %

* * *

◆ I – 2 ■ TEOM ANNEE 2011 :
⇒ Vote des Taux.

Monsieur ROMANOW expose :

1. Rappel du calcul des taux :

Les dépenses engagées, pour une année, par zone, pour la collecte des déchets, sont reversées par les contribuables de chaque commune sur la base de la taxe foncière sur le bâti. Un taux par zone est ainsi défini :

$$\text{TAUX} = \frac{\text{Produits attendus (dépenses engagées par zones fiscales)}}{\text{Bases prévisionnelles TF sur lesquelles s'applique le taux de la TEOM}}$$

2. Rappel du mode de répartition des dépenses validé par le conseil communautaire en 2010 :

- somme des dépenses réelles pour le traitement des ordures ménagères, les déchets verts et spéciaux, les encombrants, pour les communes qui bénéficient des services optionnels.
- le temps de collecte du tri sélectif est réparti par rapport à la population de chaque commune et de chaque zone.

3. Réalisation du budget « TEOM » 2010 :

Les dépenses réalisées en 2010 sont supérieures aux dépenses prévisionnelles, notamment les dépenses relatives au traitement et à la collecte des ordures ménagères et à la collecte du tri sélectif.

4. Budget « TEOM » 2011 :

Le total des dépenses prévisionnelles de la TEOM, inscrites au BP 2011, qui prend en compte les augmentations du prix des prestations et la régularisation 2010, est estimé à 2 900 000 €.

TEOM 2011

Prestations	2010			BP 2011		
	BP 2010	Réalisé 2010	Ecart	Mensualités	Coûts annuels	BP 2011
OM : TRAITEMENT	1 557 070	1 616 130	59 060	136 630	1 639 560	1 650 000
OM COLLECTE	703 622	740 367	36 745	62 495	749 940	750 000
MARGE PREVISIONNELLE / 2009	50 287	-	50 287	-	-	-
	2 310 979	2 356 497	45 518		2 389 500	2 400 000
COLLECTE BACS BLEUS	280 089	301 116	21 027	25 500	306 000	
BACS	20 859	54 994	34 135		43 650	
VERRE	47 263	48 260	997	4 100	49 200	
SUBV ECO-EMBALLAGE	200 000	233 570	33 570		200 000	
TOTAL TRI SELECTIF	148 211	170 800	22 589		198 850	198 850
EXTRA MENAGERS	67 040	68 447	1 407	5 800	69 600	70 000
COLLECTE DECHETS VERTS	104 300	106 707	2 407		107 000	107 000
SACS DECHETS VERTS	63 000	64 850	1 850		70 000	70 000
DECHETS SPECIAUX	6 470	4 020	- 2 450		4 200	4 200
	240 810	244 024	3 214		250 800	251 200
TOTAUX	2 700 000	2 771 321	71 321		2 839 150	2 850 050
TEOM PERCUE	2 700 000	2 708 883	- 8 883			
REGULARISATION N-1			62 438			49 950
						2 900 000

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2011

OM ET SERVICES OPTIONNELS / REEL , TRI SELECTIF / POPULATION (BASE DE CALCUL = REEL 2010)

en euros

COMMUNES	HABITANTS / COMMUNES	ORDURES MENAGERES			TRI SELECTIF		DECHETS VERTS		SACS DECHETS VERTS	EXTRA MENAGERS	DECHETS SPECIAUX	TOTAL PAR COMMUNES
		Traitement / tonnes	Montant / commune	Temps de collecte	Montant par commune	Collecte / population	Montant bornes verre / commune	Total tri / communes				
Chamigny	1324	335,77	70 841	247,33	30 963	7 801	2 438	10 238	3 000	4 200		127 540
Changis	1044	242,01	51 059	205,72	25 754	6 151	1 922	8 073	2 700	3 500		98 763
Reuil en Brie	874	189,46	39 968	171,27	21 441	5 149	1 609	6 758	2 000	0		76 351
Ussy sur Marne	949	243,86	51 445	185,77	23 257	4 193	1 747	5 941	3 000	4 200		92 947
Total zone 1	4191	1 011,10	213 313	810,09	101 415	23 294	7 716	31 010	10 700	11 900	0,00	395 601
La Ferté s/s Jouarre	9055	3 023,62	637 923	2 346,02	293 698	53 349	16 672	70 021	36 000	36 400	4 200	1 113 257
Total zone 2	9055	3 023,62	637 923	2 346,02	293 698	53 349	16 672	70 021	36 000	36 400	4 200	1 113 257
Sept Soris	454	263,53	55 600	207,83	26 018	2 675	836	3 511	3 500	1 400		94 630
Total zone 3	454	263,53	55 600	207,83	26 018	2 675	836	3 511	3 500	1 400	0,00	94 630
Jouarre	4049	1 115,40	235 327	794,46	99 458	23 855	7 455	31 310	7 000	6 300		400 868
Pierrelévée	433	112,98	23 837	129,87	16 258	2 551	797	3 348	1 600			48 369
Sammeron	1020	244,93	51 675	147,25	18 434	6 010	1 878	7 887	3 200	2 800		89 263
Signy Signets	605	154,25	32 544	142,87	17 886	3 564	1 114	4 678	4 000	3 500		67 096
Total zone 4	6107	1 627,56	343 383	1 214,45	152 037	35 980	11 244	47 224	15 800	12 600	0,00	605 595
Basseville	359	67,32	14 456	92,17	11 829	2 115	661	2 776		700		29 761
Bussièren	505	135,52	29 102	125,05	16 049	2 975	930	3 905	0,00	700		49 756
Total zone 5	864	202,84	43 558	217,22	27 878	5 090	1 591	6 681	0,00	1 400	0,00	79 517
Citry	754	194,54	41 044	146,38	18 325	4 442	1 388	5 831	0,00			65 200
Nanteuil sur Marne	466	127,34	26 866	125,10	15 661	2 746	858	3 603	0,00			46 131
Saëcy s/Marne	1818	458,54	96 743	285,90	35 792	10 711	3 347	14 058	0,00			146 593
Total zone 6	3038	780,42	164 653	557,38	69 778	17 899	5 593	23 492	0,00	0,00	0,00	257 924
Luzancy	989	246,43	51 992	167,48	20 967	5 827	1 821	7 648	0,00			80 606
Méry sur Marne	635	143,76	30 330	75,37	9 436	3 741	1 169	4 910	0,00			44 676
Sainte Alvide	608	176,66	37 272	155,18	19 427	3 582	1 119	4 702	0,00			61 400
Total zone 7	2232	566,85	119 594	398,03	49 829	13 150	4 109	17 260	0,00	0,00	0,00	186 683
St Jean les 2 jumeaux	1216	344,57	72 697	242,00	30 296	7 164	2 239	9 403	4 000	6 300		128 267
Total zone 8	1216	344,57	72 697	242,00	30 296	7 164	2 239	9 403	4 000	6 300		128 267
Totaux prévisionnels	27 157,00	7 820,49	1 650 000,00	5 993,02	750 000,00	160 000,00	50 000,00	198 850,00	70 000,00	70 000,00	4 200,00	2 850 050,00

*Subv éco emballage déduite

*Dont 43650 € achat de bacs

Régul N-1

49 950
2 900 000

➔ Monsieur ROMANOW donne des explications sur les tableaux.

Monsieur RICHARD estime que le taux de 20,82 % concernant sa commune est trop important et que le montant de la TEOM devient insupportable pour les habitants. Il demande que le ramassage des ordures ménagères soit réorganisé, et qu'il y ait une plus grande cohésion.

Monsieur CAMELOT demande que soit ajoutée au tableau une colonne pour montrer le coût par habitant.

Madame BELDENT et Monsieur ROMANOW, suite à une remarque de Monsieur LA GRECA, rappellent que le mode de calcul a été discuté lors de plusieurs commission avec la présentation de plusieurs hypothèses et que les communes ont donnée leur avis ;

Monsieur FUMERON défendant Monsieur ROMANOW, souligne que le coût de traitement des ordures ménagères du SMITOM du fait de ses frais fixes, restera conséquent.

Monsieur VALLEE souhaite que le coût de ramassage soit la base du mode de calcul.

Monsieur RICHARD remarque qu'il existe une forte disparité dans les coûts et souhaite une plus grande solidarité.

Monsieur ROMANOW rappelle que la commune de Bassevelle cumule plusieurs désavantages entraînant un coût important du ramassage des ordures ménagères.

Madame PIERRE souligne que les ordures ménagères sont un des maux du territoire et de la planète et qu'il faudrait revoir le mode de consommation, l'esprit de solidarité ne doit pas être simplement pour les ordures ménagères mais pour l'ensemble des projets dans un intérêt communautaire.

Madame BELDENT précise que le temps des agents de la Communauté de Communes travaillant sur les ordures ménagères n'est pas répercuté sur la TEOM, ce qui montre la solidarité.

Monsieur CELERIER explique qu'à La Ferté sous Jouarre, le ramassage est fait n'importe comment.

Monsieur GEIST estime qu'il ne faut pas généraliser, et que sur sa commune ainsi que sur les deux autres de ses voisins de table, le travail de VEOLIA est impeccable.

Puis, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis de la Commission « Environnement et Développement Durable »,
- **Vu** la délibération n°2009/081 du 07 octobre 2009 concernant le regroupement par zonage,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE DES VOTES EXPRIMES :
(2 contre : M. RICHARD et M. VALLEE -
une abstention : M. LA GRECA)

- ◇ **Approuve** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011, ainsi qu'il suit :

ZONES	Taux 2011
Chamigny Changis sur Marne Reuil en Brie Ussy sur Marne	15,21%
La Ferté sous Jouarre	16,64%
Sept Sorts	14,68%
Jouarre Pierre Levée Sammeron Signy Signets	17,51%
Basseville Bussièrès	20,82%
Citry Nanteuil sur Marne Saâcy sur Marne	12,89%
Luzancy Sainte Aulde Méry sur Marne	12,78%
St Jean les 2 Jumeaux	16,99%

* * *

◆ I – 3 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011 :

Madame BELDENT expose que le budget 2011 s'établit à hauteur de 17 388 358,54 €, et s'appuie sur la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte des situations antérieures ou d'événements comme la fermeture de la piscine, le coût de fonctionnement des nouveaux équipements.

Ce budget peut s'expliquer :

- Section de fonctionnement : 7 961 582,73 €

DEPENSES :

- **Chapitre 011 :** 2 966 955,53 € dans lequel des inscriptions budgétaires sont en baisse, comptes 60611, 60612, 60628, du fait de la fermeture sur un semestre de la piscine, compte 61522 du fait de travaux sur les bâtiments en 2010, compte 6283 du fait de la reprise en régie de prestations de services, et d'autres en hausse, compte 617 du fait des d'études pour l'accessibilité, pour le développement économique..., compte 616 du fait des

assurances de dommage ouvrages, et du compte 6251 concernant les transports.

- ❑ **Chapitre 012 :** 1 774 000 € prenant en compte les promotions des agents, la revalorisation des salaires, et d'éventuelles créations de postes pour de nouveau (x) service (s).
- ❑ **Chapitre 65 :** 2 554 653 € dont 108 700 € d'indemnités aux élus, 369 000 € à verser au SDIS, 1 802 500 € pour le SMITOM et au Syndicat Mixte Marne Ourcq, 7 000 € pour les pompiers, 261 353 € de subventions aux associations (dont le détail est en annexe).
- ❑ **Chapitre 66 :** 183 772,90 € de remboursement des intérêts d'emprunt prenant en compte l'emprunt de 2010 mobilisé en totalité, et les intérêts sur le prêt lié aux tennis couverts.
- ❑ **Chapitre 67 :** 1 000 € en charges exceptionnelles.
- ❑ **Chapitre 023 :** 257 000 € prenant en compte l'Eco-démonstrateur.
- ❑ **Chapitre 042 :** 224 202 € d'amortissement des biens.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 14 000 € de remboursement de l'Etat par rapport à du personnel en contrat aidé.
 - ❑ **Chapitre 70 :** 203 100 € en baisse du fait de la fermeture de la piscine.
 - ❑ **Chapitre 73 :** 5 328 117 € correspondant aux impôts pour 2 288 117 €, aux reversements de la part du SMERSEM et de Sept Sorts pour 140 000 € et à la taxe sur les ordures ménagères pour 2 900 000.
 - ❑ **Chapitre 74 :** 1 643 464 € dont 713 700 € de DGF, 20 000 € de la Région et 215 000 € du Département pour les transports, 80 000 € de remboursement des communes concernant les RPI et 460 000 € de subvention d'Eco-emballage, 143 237 € de compensation de CVAE et 11 527 € de compensation de TH.
 - ❑ **Chapitre 75 :** 1 000 € d'inscription au Salon des Arts.
 - ❑ **Chapitre 002 :** 771 901,73 € résultat excédentaire antérieur reporté.
- En section d'investissement : 9 426 775,81 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 34 000 € d'achats de logiciels et de licences informatiques.
- ❑ **Chapitre 204 :** 100 000 € pour la subvention au terrain de football.

- ❑ **Chapitre 21 :** 131 252,08 € dont 7 000 € d'informatique et de périphériques, 40 000 € de mobilier (déjà engagé) et 81 252,08 € d'instruments de musiques, de petits équipements, de conteneurs....
- ❑ **Chapitre 23 :** 1 765 500 € de travaux (voir annexe) auxquels s'ajoutent les prévisions pour la trésorerie.
- ❑ **Chapitre 16 :** 260 000 € de remboursement de capital de la dette, incluant le prêt mobilisé dans son intégralité, celui lié aux tennis couverts.
- ❑ **Restes à réaliser :** 4 568 125,30 €
- ❑ **Chapitre 001 :** 2 567 898,43 € résultat (cumulé) déficitaire antérieur.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 450 000 € de subvention de la Région et du Département pour les tennis couverts et 150 000€ de l'Etat pour les travaux de la Trésorerie.
- ❑ **Chapitre 16 :** 400 000 € d'emprunt prévu pour les tennis couverts et 100 000 € pour la Trésorerie.
- ❑ **Chapitre 10 :** 454 500 € dont 194 500 € de FCTVA et 260 000 € d'affectation du résultat 020.
- ❑ **Chapitre 024 :** 13 970,00 € constituant une opération de régularisation de vente de terrain.
- ❑ **Chapitre 040 :** 224 202 € d'amortissement corollaire du chapitre 042.
- ❑ **Restes à réaliser :** 7 634 103,81 €

➤ Monsieur GEIST informe les délégués de la reprise du travail concernant l'accessibilité suite à la défection de l'association HIA, puisqu'un nouveau cabinet a été choisi (ITEM) pour refaire le diagnostic.

Monsieur CELERIER demande si la piscine ouvrira à la date prévue.

Monsieur SUSINI lui répond affirmativement, ayant assisté la veille à une réunion de chantier.

① Monsieur RICHARD quitte la séance à 21h15.

Monsieur GOULLIEUX demande quelles sont les études pour le développement économique prévues au compte 617.

Il lui est donné le détail des études.

Concernant le chapitre 012, Madame BELDENT précise que celui-ci est en hausse pour prendre en compte l'éventuelle création d'un service d'urbanisme et rappelle la réunion du 05 mai 2011 sur ce sujet.

Monsieur GOULLIEUX demande l'état de la dette.

Madame BELDENT lui rappelle que l'emprunt avec mobilisation par tranche ne peut apparaître en totalité dans l'état de la dette.

Monsieur CELERIER s'interroge sur la distinction entre la subvention au SDIS et aux pompiers.

Madame BELDENT lui répond que les 7 000 € constituent une subvention aux jeunes pompiers.

Suite à une remarque de Monsieur GEIST, Madame BELDENT précise qu'une association subventionnée par la Communauté de Communes ne peut pas bénéficier d'un financement communal.

Monsieur RIGAULT demande où en est le projet de déménagement de la Trésorerie.

Madame BELDENT précise que la Communauté de Communes attend le cahier des charges du Trésor.

Monsieur BIMBI remarque qu'il n'y a pas de dépenses en 2011 concernant le cinéma.

Madame BELDENT rappelle que les engagements financiers datent de 2010 pour la Délégation de Service Public.

Monsieur BOISDRON précise que la DSP sera finalisée en 2011 avec la recherche d'un exploitant ce qui permet d'envisager les travaux début 2012. Néanmoins, s'il n'y a pas d'exploitant, le projet devient caduque.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE DES VOTES EXPRIMES :

(2 contre : M. RIGAULT + pouvoir de Mme KUPZACK -

15 abstentions : M. GEIST, M. VALLEE, M. LAURENT, M. LA GRECA + pouvoir de M.
BOSDURE, M. GOULLIEUX + pouvoir de M. FERON, Mme BADDOUR,
M. DE SOUSA, M. BIMBI, M. FUMERON, M. DELAITRE, M. CAMELOT,
M. BOISNIER et M. ARNOULT)

M. BOISDRON ne participe pas au vote pour le chapitre 65

- ◇ **Approuve** le budget prévisionnel des Services Généraux pour l'exercice 2010 équilibré en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 7 961 582,73 €
- Section d'investissement : 9 426 275,81 €

➤ Monsieur BIMBI demande s'il y a un vote spécifique pour les subventions aux associations. Madame BELDENT lui répond que ces subventions sont en annexe au budget.

Monsieur BIMBI demande pourquoi la subvention au « Foyer des Collèges » n'apparaît pas.

Monsieur BOISDRON lui répond que malgré deux relances, ils n'ont pas envoyé de dossier de demande.

* * *

◆ I – 4 ■ MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.E.R.S.E.M. :

Madame BELDENT expose que le Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine et Marne (S.M.E.R.S.E.M.) a, par délibération du 28 mars 2011, modifié l'article 7 de ses statuts portant sur la durée de vie du syndicat, qui s'achèvera au 30 juin 2012, à défaut de se transformer en Syndicat Départemental.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification des statuts du syndicat.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** la délibération en date du 28 mars 2001, portant sur la modification de l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine et Marne (S.M.E.R.S.E.M.),
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** la modification des statuts, et notamment l'article 7, du SMERSEM.

* * *

◆ I – 5 ■ MISE A JOUR DES STATUTS DU SMIDEP DE LA VALLEE DU PETIT MORIN :

Madame BELDENT explique le Syndicat Mixte Intercommunal de Distribution d'Eau Potable (S.M.I.D.E.P.) de la Vallée du Petit Morin, a pour objet la distribution d'eau potable, a saisi la Communauté de Communes du Pays Fertois le 30 mars 2011, concernant l'approbation de la mise à jour de ses statuts, en date du 26 novembre 2010.

Il est proposé d'approuver cette mise à jour statutaire.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** la délibération du Syndicat Mixte Intercommunal de Distribution d'Eau Potable (S.M.I.D.E.P.) de la Vallée du Petit Morin en date du 26 novembre 2011, notifiée le 30 mars 2011, portant sur la mise à jour des statuts du Syndicat,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** la mise à jour des statuts du S.M.I.D.E.P. de la Vallée du Petit Morin.

* * *

◆ I – 6 ■ CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES :

Monsieur FORTIER expose que les dépenses de fonctionnement, le personnel (le recrutement, la paie, la carrière) du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Reuil-Luzancy sont gérés par la Communauté de Communes, à la charge du RPI et n'ont aucun impact sur le budget intercommunal.

Deux agents sont affectés aux écoles maternelles. L'un d'eux peut être promu au grade supérieur.

Vu l'avis favorable à cette promotion des maires de Reuil en Brie et de Luzancy, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

Le Conseil Communautaire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi du 26 janvier 1984,
- **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988,
- **Vu** la délibération du 18 décembre 2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,
- **Considérant qu'**un agent du RPI Reuil-Luzancy est promouvable cette année au grade d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,
- **Considérant que** le RPI Reuil- Luzancy est géré par la CCPF,
- **Considérant** l'avis favorable à cette promotion émis par les maires de Reuil en Brie et de Luzancy,
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de créer ce poste,
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :

- ◇ **de créer un poste** d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,
- ◇ **de modifier** ainsi le tableau des emplois.
- ◇ **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT clôt la séance à 21h50.



La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu
Le 04 MAI 2011.
La Présidente



J. BELDENT